Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260423-0417042026-DE

BRÉLIDY
Entre Joudy et Théoulas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : 0

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Armelle FUSTEC

Délibération n°4 _17/04/2026 - Affectation du résultat 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A - Dépenses de fonctionnement	139 449.39 €
B - Recettes de fonctionnement	251 848.88 €
C - Résultat brut de la section	**112 399.49 €**
D - Résultats N-1 reporté (002)	- €
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	**112 399.49 €**

A - Dépenses d'investissement	147 109.16 €
B - Recettes d'investissement	339 524.29 €
RBI - Résultat brut de la section	**192 415.13 €**
C - Résultats N-1 reporté (001)	- €
D - Résultat d'investissement	**192 415.13 €**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260423-0417042026-DE

A - Dépenses engagées	39 493.76 €
B - Recettes engagées	48 456.66 €
E - EXCEDENT DE FINANCEMENT	8 963.90 €
F -EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	**201 379.03 €**

Résultat net de fonctionnement : 112 399.49 euros

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget communal s'élève à **112 399.49 euros** pour l'année 2025 et propose d'affecter la somme de 112 399.49 euros au budget 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement réalisé en 2025, au budget de 2026 pour la somme de 112 399.49 euros.

VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

MAIRIE DE BREDY

Le secrétaire de Séance,
Armelle FUSTEC